



DEMANDE DE DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Document à remplir par l'intéressé et à retourner en Mairie
trois semaines avant la manifestation

1. Déclarant

Je soussigné(e) Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Vous prie de bien vouloir autoriser :

ASSOCIATION SOCIETE RESTAURANT AUTRES (à préciser)

Nom de l'entité/raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

A vendre ou à distribuer :

des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes* – licence dite « restreinte » dans le cadre de consommation sur place (vu l'article L3331-1 du Code de la Santé Public – modifié par la loi n°2011-302 du 22 mars 2011 puis par l'ordonnance n02015-1682 du 17 décembre 2015) dans le cadre de l'organisation d'une manifestation ponctuelle.

Adresse du débit de boissons :

Code postal : Ville :

Pour la période :

A l'occasion de :

Fait à, le

Signature du demandeur :

*GROUPE I : boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool supérieures à 1.2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

*GROUPE II : catégorie abrogée par ordonnance du 17/12/2015 – 2015-1682 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 – transfert des boissons de cette catégorie vers le groupe III.

*GROUPE III : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1.2 à 3 degrés d'alcool, vin de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.